

30 mar 2018 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 30 mars 2018](#)

## Modifications diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Johan van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte des modifications en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

L'avant-projet de loi apporte des modifications au Code de la taxe sur la valeur ajoutée. Celles-ci concernent :

- le traitement TVA applicable aux transmissions à titre gratuit d'aliments invendables
- l'exemption de TVA applicable aux prestations de services en matière d'assistance sociale, de sécurité sociale et de protection de l'enfance et de la jeunesse
- l'exemption en faveur de certaines activités d'intérêt général
- le droit à déduction de la TVA grevant l'acquisition de boissons spiritueuses
- l'obligation de communication du numéro de TVA
- le régime forfaitaire et les obligations des propriétaires de bâtiments neufs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>